



SION

RAPPORT

de la Commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LE PROJET DE BUDGET 2024
DE LA VILLE DE SION**

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE	3
1	Clôture du compte administratif	3
A.	Compte de fonctionnement	3
B.	L'évolution du personnel	7
C.	Compte des investissements	8
D.	Financement des investissements	15
E.	Endettement net.....	16
F.	Chiffres clés - ratios	17
G.	Planification financière 2025 - 2028	19
2	Vote d'entrée en matière	20
A.	Discussion d'entrée en matière	20
B.	Vote d'entrée en matière	22
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS.....	22
1	Administration Générale & Finances.....	26
A.	Compte de fonctionnement	26
B.	Compte des investissements	26
2	Economie & tourisme	26
A.	Compte de fonctionnement	26
B.	Compte des investissements	27
3	Education & Culture.....	27
A.	Compte de fonctionnement	27
B.	Compte des investissements	29
4	Affaires sociales	30
A.	Compte de fonctionnement	30
B.	Compte des investissements	30
5	Sécurité publique.....	30
A.	Compte de fonctionnement	30
B.	Compte des investissements	31
6	Travaux publics & Environnement.....	31
A.	Compte de fonctionnement	31
B.	Compte des investissements	32
7	Bâtiments & Constructions.....	32
A.	Compte de fonctionnement	32
B.	Compte des investissements	32
8	Urbanisme & Mobilité.....	32
A.	Compte de fonctionnement	33
B.	Compte des investissements	33
9	Sport, Jeunesse & Loisirs.....	33
A.	Compte de fonctionnement	33
B.	Compte des investissements	33
III.	AMENDEMENTS.....	34
IV.	CONCLUSIONS	34
V.	VOTE FINAL.....	39

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de gestion a examiné le projet de budget 2024 de la Ville. Elle a siégé à 7 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 2 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude du présent budget, la Commission a également participé à la séance commune de présentation du Budget 2024 faite par M. Patrick Dondainaz et M. Amaury Roux le lundi 16 octobre 2023.

La Commission a accueilli :

- le mercredi 15 novembre 2023, M. Philippe Varone, Président de la Ville et M. Patrick Dondainaz, Chef du service Finances, pour la séance des questions.

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 245'530'000**, dont CHF 20'845'000 d'amortissements comptables. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 244'270'000**.

Le budget 2024 présente un excédent de charges de **CHF 1'260'000** contre un excédent de charges de **CHF 242'500** pour le budget 2023.

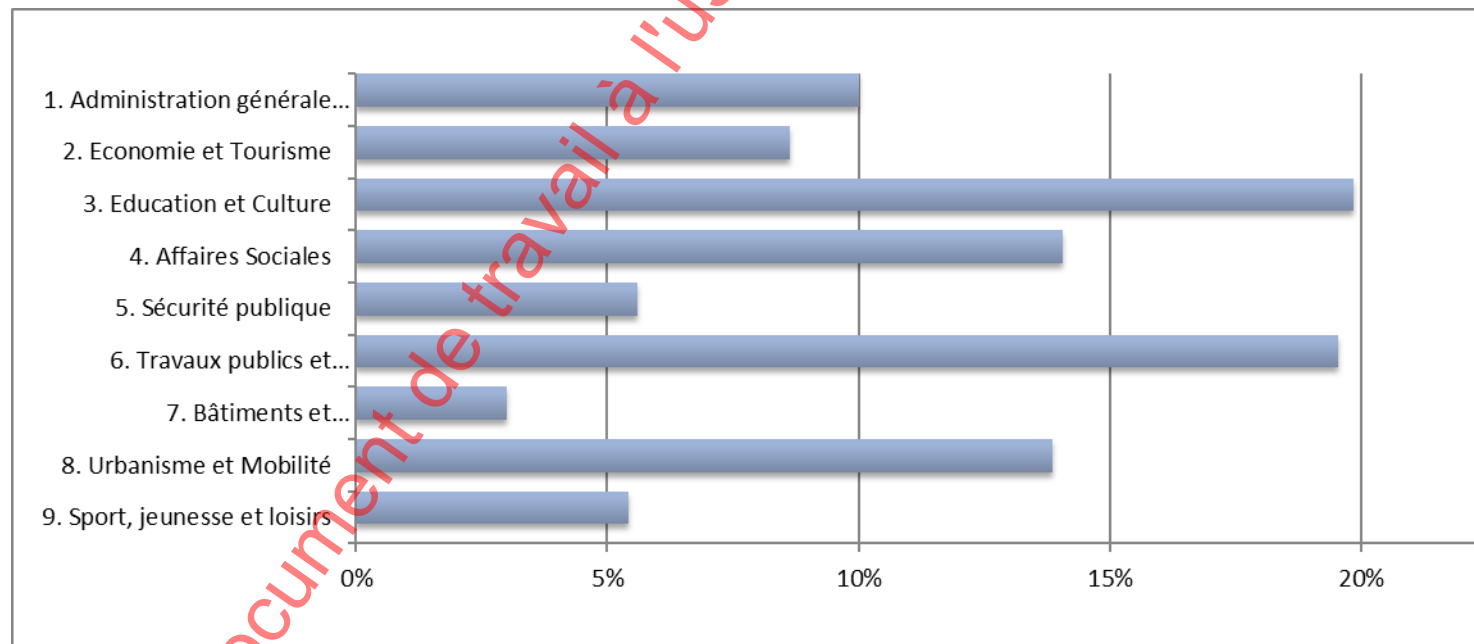
DIVISION GENERALE

Fonctionnement	Compte - 2022	Budget - 2023	Budget - 2024	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2023	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	234 961 521,17	236 685 500,00	245 530 000,00	8 844 500,00	3,74	10 568 478,83	4,50
Revenus financiers	235 261 027,81	236 443 000,00	244 270 000,00	7 827 000,00	3,31	9 008 972,19	3,83
Résultat	299 506,64	-242 500	-1 260 000,00	-1 017 500,00	419,59	-1 559 506,64	-520,69

Le budget de fonctionnement 2024 est marqué par les éléments suivants :

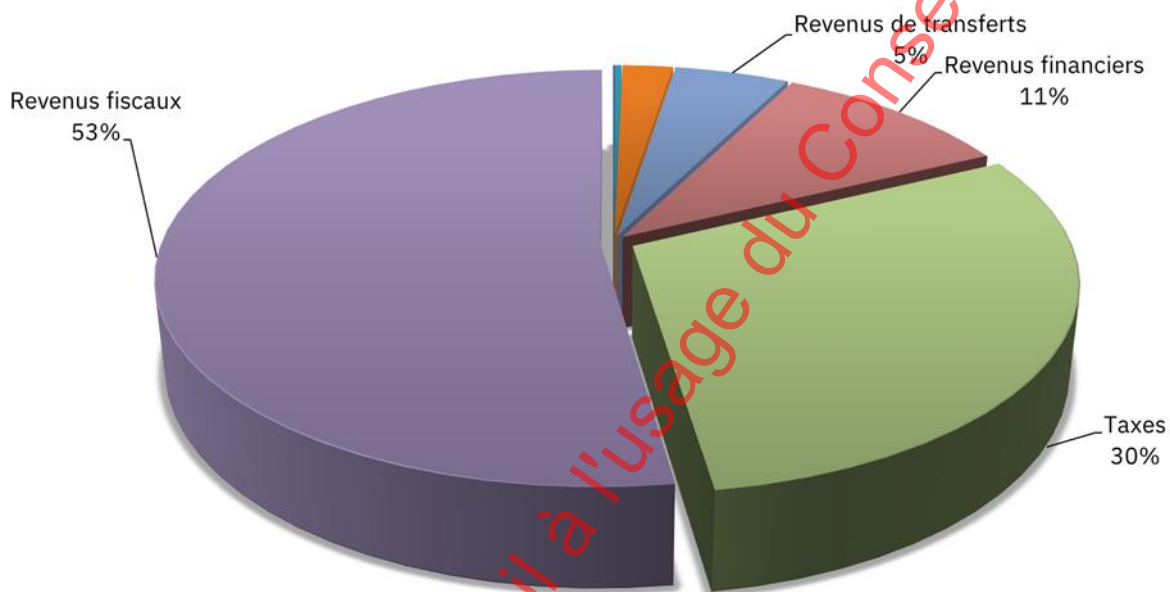
- L'estimation des recettes fiscales a été revue à la hausse. Pour 2024, les recettes fiscales sont estimées à CHF 127.85 mios, en augmentation de CHF 6 mios par rapport au budget 2023. Le budget 2024 tient compte du nouvel allègement fiscal relatif aux déductions des primes maladie, décidé par le Grand Conseil en septembre 2023.
- Un excellent résultat sur les investissements réalisés dans le domaine hydroélectrique, avec un bénéfice attendu de CHF 14.02 mios, en légère augmentation (CHF 0.4 mio) par rapport à 2023. Ce dernier pourrait évoluer en fonction de la production effective et de l'évolution des prix.
- Le budget inclut une indexation des salaires de 1.5%, à savoir un montant de CHF 0,65 mio, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.
- L'augmentation des taux d'intérêts impacte ce budget de CHF 0.7 mio par rapport au budget 2023.
- Ce budget prévoit une augmentation de l'offre de bus sédunois. Les prestations de mobilité augmentent de CHF 1.05 mios, totalisant un montant de CHF 7.74 mios.
- Le budget intègre également une augmentation du financement des régimes sociaux, la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire, le versement d'une subvention communale à la Fondation de la salle de concerts et congrès, la cantonalisation de la protection civile, l'augmentation des tarifs de l'eau et les subventions relatives au règlement de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ci-dessous, la répartition en % des charges par dicastère.



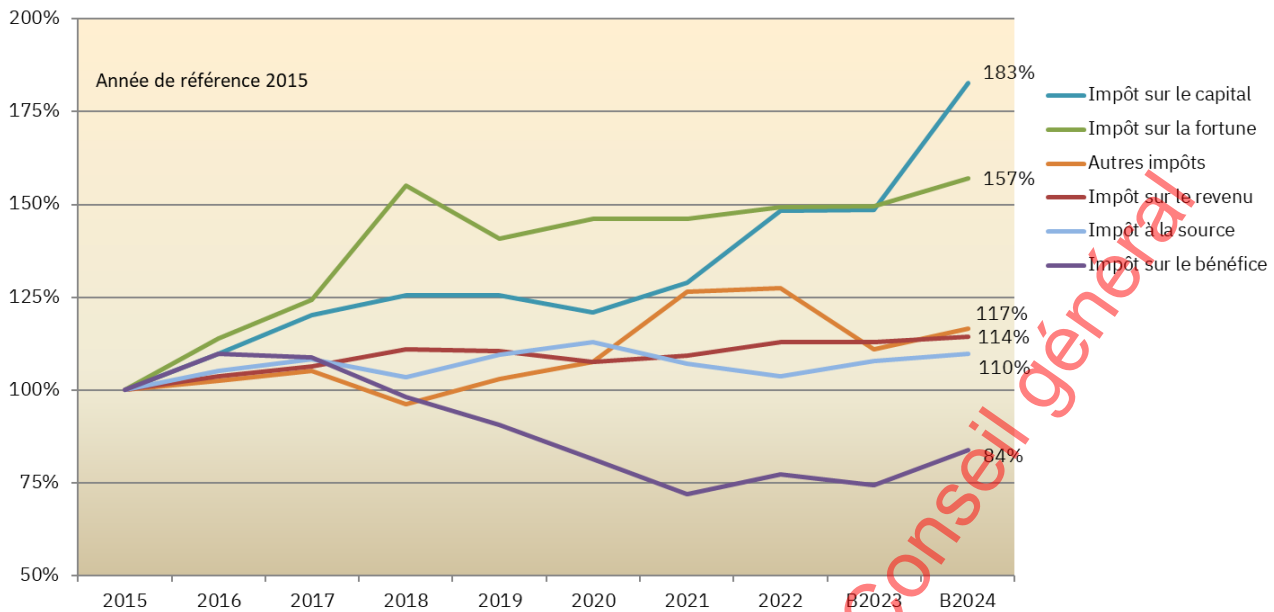
Les **charges** et **revenus** par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	2021	En % du total	2022	En % du total	Budget 2023	En % du total	Budget 2024	En % du total
Charges de personnel	56.7	24.1%	50.4	22.3%	51.3	22.3%	52.2	22.2%	53.0	22.4%	54.9	22.4%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71.0	30.1%	64.9	28.7%	61.5	26.8%	62.5	26.6%	70.9	30.0%	72.5	29.5%
Amortissements du patrimoine administratif	18.2	7.7%	17.8	7.9%	16.6	7.2%	17.4	7.4%	17.0	7.2%	17.4	7.1%
Charges financières	6.2	2.6%	5.4	2.4%	4.4	1.9%	4.2	1.8%	4.1	1.8%	4.7	2.0%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.2	0.5%	0.8	0.4%	0.7	0.3%	2.8	1.2%	0.6	0.2%	1.3	0.5%
Charges de transferts	76.7	32.6%	82.9	36.6%	80.7	35.1%	84.0	35.8%	86.0	36.3%	89.4	36.4%
Subventions redistribuées	0.4	0.2%	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Charges extraordinaires	0.0	0.0%	0.0	0.0%	10.0	4.4%	6.5	2.8%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	5.3	2.2%	4.0	1.8%	4.7	2.0%	5.4	2.3%	5.1	2.2%	5.3	2.2%
Total	235.6	100.0%	226.4	100.0%	229.9	100.0%	235.0	100.0%	236.7	100.0%	245.5	100.0%



(en millions de francs)	2019	En % du total	2020	En % du total	2021	En % du total	2022	En % du total	Budget 2023	En % du total	Budget 2024	En % du total
Revenus fiscaux	121.1	51.2%	118.6	52.9%	120.6	52.4%	124.9	53.1%	121.8	51.5%	127.8	52.3%
Patentes et concessions	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%	0.2	0.1%
Taxes	66.4	28.1%	57.7	25.7%	60.5	26.3%	60.4	25.7%	70.9	30.0%	72.9	29.8%
Revenus divers	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.1	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Revenus financiers	29.0	12.3%	28.8	12.8%	31.2	13.6%	31.0	13.2%	25.6	10.8%	25.2	10.3%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2.1	0.9%	2.0	0.9%	1.2	0.5%	1.0	0.4%	0.6	0.1%	0.7	0.2%
Revenus de transferts	12.0	5.1%	12.9	5.8%	11.7	5.1%	12.3	5.2%	12.2	5.2%	12.1	4.9%
Subventions à redistribuer	0.4	0.2%	0.1	0.1%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Revenus extraordinaires	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0	0.0%
Imputations internes	5.3	2.2%	4.0	1.8%	4.7	2.0%	5.4	2.3%	5.1	2.2%	5.3	2.2%
Total	236.6	100.0%	224.4	100.0%	230.1	100.0%	235.3	100.0%	236.4	100.0%	244.3	100.0%

L'évolution des recettes fiscales se présente comme suit :

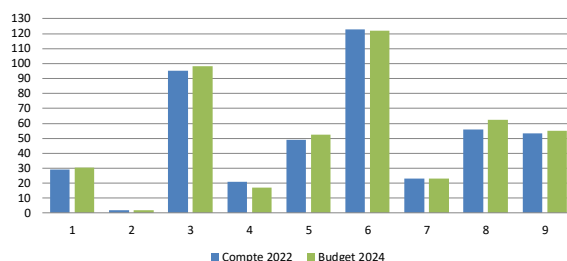


(en millions de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	B2023	B2024
Impôt sur le revenu	55.4	57.5	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	62.5	62.5	63.3
Impôt sur la fortune	9.2	10.5	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.8	13.8	14.5
Impôt à la source	5.0	5.3	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	5.2	5.4	5.5
Impôt sur le bénéfice	21.5	23.6	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	16.6	16.0	18.0
Impôt sur le capital	4.4	4.8	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	6.5	6.5	8.0
Autres impôts	15.9	16.3	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	20.3	17.6	18.5
Recette fiscale totale	111.4	118.0	121.3	122.9	121.1	118.6	120.6	124.9	121.8	127.8

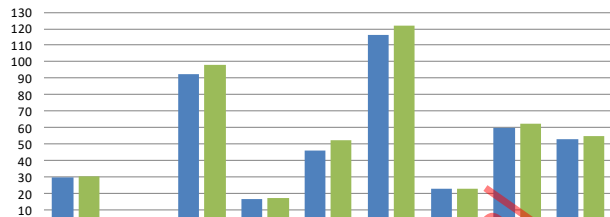
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps devrait évoluer comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	Compte 2022	Budget 2024	%
1. Administration générale et finances	1,56	28,94	30,50	5,39%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	2,93	95,11	98,04	3,08%
4. Affaires sociales	-3,88	21,09	17,21	-18,40%
5. Sécurité publique	3,66	48,97	52,63	7,47%
6. Travaux publics et Environnement	-0,89	122,69	121,80	-0,73%
7. Bâtiments et Constructions	-0,14	23,19	23,05	-0,60%
8. Urbanisme et Mobilité	6,64	55,76	62,40	11,91%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1,71	53,21	54,92	3,21%
Total	11,59	450,96	462,55	2,57%

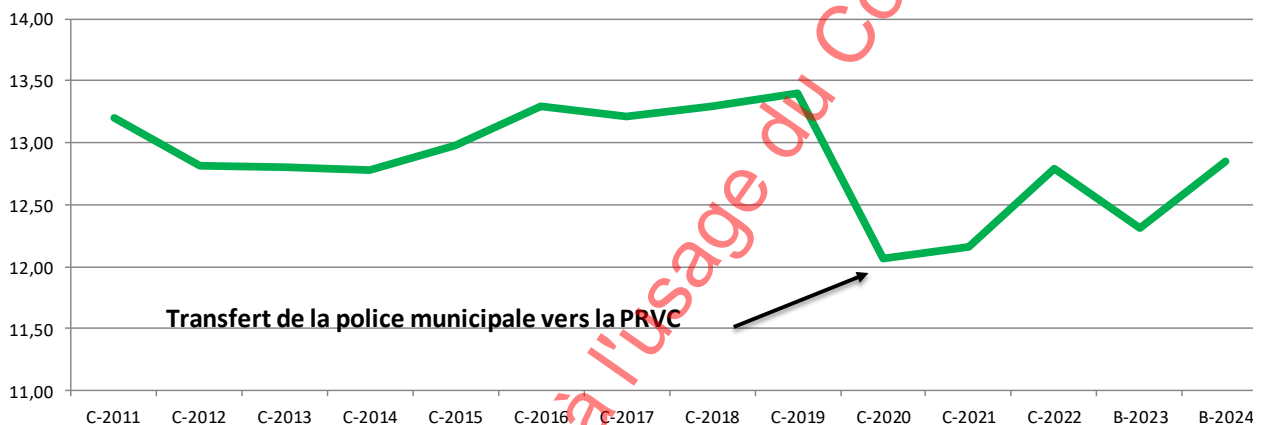


	Evolution du Personnel			
Dicastère	Variation	Budget 2023	Budget 2024	%
1. Administration générale et finan	0,55	29,95	30,50	1,84%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	5,52	92,52	98,04	5,97%
4. Affaires sociales	0,60	16,61	17,21	3,61%
5. Sécurité publique	6,45	46,18	52,63	13,97%
6. Travaux publics et Environneme	5,85	115,95	121,80	5,05%
7. Bâtiments et Constructions	0,34	22,71	23,05	1,50%
8. Urbanisme et Mobilité	2,50	59,90	62,40	4,17%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1,92	53,00	54,92	3,62%



	Evolution du personnel depuis 2011 / Nombre de postes pour 1000 habitants													
Exercice	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	C-2020	C-2021	C-2022	B-2023	B-2024
ETP total	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	418,71	425,45	450,96	438,82	462,55
Habitants	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 650	36 000
ETP/1000 Habitants	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	12,06	12,16	12,79	12,31	12,85

Nbres de postes EPT pour mille habitants



Mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police (transfert d'environ 53 EPT à la PRVC), la Commission de Gestion observe que le nombre d'EPT par habitant demeure stable (+/- 1.5 EPT) depuis plus de 10 ans.

C. Compte des investissements

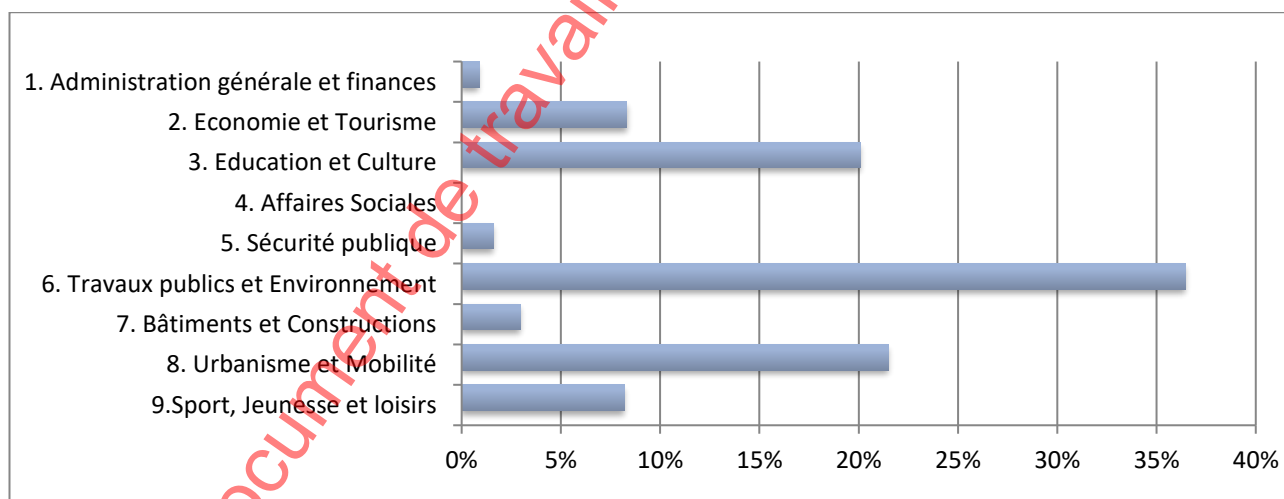
Le budget d'investissements présente des dépenses nettes de CHF 28.6 mios, supérieures de CHF 0.9 mio au budget 2023. Le budget d'investissements 2024 est supérieur à la moyenne des investissements de la période 2014-2022 (CHF 26.7 millions).

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

DIVISION GENERALE

Investissement	Compte - 2022	Budget - 2023	Budget - 2024	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	42 786 629,97	38 560 000	40 005 000	1 445 000,00	3,75	-2 781 629,97	-6,50
Recettes d'investissements	13 257 566,58	12 020 000	11 425 000	-595 000,00	-4,95	-1 832 566,58	-13,82
Excédent de dépenses	29 529 063,39	26 540 000	28 580 000	2 040 000,00	7,69	-949 063,39	-3,21

	Dépenses		Recettes	
Division	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	250 000,00	0,62	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 380 000,00	5,95	-	0,00
3. Education et Culture	9 065 000,00	22,66	3 330 000,00	29,15
4. Affaires Sociales	-	0,00	-	0,00
5. Sécurité publique	660 000,00	1,65	200 000,00	1,75
6. Travaux publics et Environnement	12 670 000,00	31,67	2 255 000,00	19,74
7. Bâtiments et Constructions	5 850 000,00	14,62	5 000 000,00	43,76
8. Urbanisme et Mobilité	6 780 000,00	16,95	640 000,00	5,60
9. Sport, Jeunesse et loisirs	2 350 000,00	5,87	-	0,00
Total	40 005 000,00	100,00	11 425 000,00	100,00
Excédent de dépenses	-28 580 000,00			



Dicastères	Budget 2023	Budget 2024	Ecart	en %
Administration générale et Finances	320'000	250'000	-70'000	-21.88
Economie, innovation et tourisme	2'700'000	2'380'000	-320'000	-11.85
Education et culture	5'950'000	9'065'000	3'115'000	52.35
Affaires sociales	100'000	0	-100'000	-100.00
Sécurité publique	360'000	660'000	300'000	83.33
Travaux publics et environnement	14'140'000	12'670'000	-1'470'000	-10.40
Bâtiments et constructions	3'190'000	5'850'000	2'660'000	83.39
Urbanisme et mobilité	8'250'000	6'780'000	-1'470'000	-17.82
Sport, jeunesse et loisirs	3'550'000	2'350'000	-1'200'000	-33.80
Total investissements bruts	38'560'000	40'005'000	1'445'000	3.75
Recettes d'investissements	12'020'000	11'425'000	-595'000	-4.95
Total investissements nets	26'540'000	28'580'000	2'040'000	7.69

En millions de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	B2023	B2024	2015-2024	Inv. Moyen
Administration générale et Finances	0.1	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	0.5	0.3	0.3	0.3	2.7	0.3
Economie, innovation et tourisme	4.0	2.7	4.2	2.1	0.4	2.3	2.4	2.5	2.7	2.4	25.7	2.6
Education et culture	1.1	3.8	2.7	3.8	4.4	3.4	8.8	17.4	6.0	9.1	60.5	6.1
Affaires sociales	0.6	0.5	3.2	1.9	2.2	2.3	0.1	0.2	0.1	0.0	11.1	1.1
Sécurité publique	0.5	0.3	0.2	0.9	0.3	0.1	0.1	0.2	0.4	0.7	3.5	0.3
Travaux publics et environnement	10.5	11.8	13.5	14.7	12.3	13.2	12.0	14.5	14.1	12.7	129.3	12.9
Bâtiments et constructions	2.0	3.3	2.4	1.5	3.0	1.8	6.6	1.1	3.2	5.9	30.9	3.1
Urbanisme et mobilité	2.6	3.0	4.0	4.7	4.0	1.7	3.6	3.8	8.3	6.8	42.5	4.3
Sport, jeunesse et loisirs	7.2	4.2	3.5	3.6	3.2	3.0	3.0	2.9	3.6	2.4	36.3	3.6
Dépenses totales	28.7	29.8	34.0	33.4	30.0	28.1	37.1	42.8	38.6	40.0	342.5	34.2
Recettes totales	2.6	2.6	5.6	4.2	5.1	3.9	4.0	13.3	12.0	11.4	64.7	6.5
Investissements nets	26.1	27.2	28.4	29.2	24.9	24.2	33.2	29.5	26.5	28.6	277.8	27.8

Crédits d'engagement en cours	Crédit global au 01.01.2024	Crédit utilisé au 31.12.2024	Crédit disponible au 31.12.2024	Taux de réalisation
Centre scolaire de Champsec	22.40	20.92	1.48	93%
Pôle musique	17.10	11.15	5.95	65%
Passerelle de l'Hôpital	8.80	9.13	-0.33	104%
Ancien Hôpital	25.19	5.51	19.68	22%
Centre horticole	9.60	4.67	4.93	49%
Piscine de la Blancherie	8.65	4.10	4.55	47%
Total	91.74	55.48	36.26	60%
* En cours de réalisation (y compris B2023 et B2024)				

Crédit d'engagement

La COGEST a demandé un point de situation sur l'évolution des coûts et du planning pour tous les crédits d'engagement en cours.

Centre scolaire de Champsec

L'objectif financier de CHF 20'400'000.- est respecté. En regard du crédit d'engagement octroyé par le Conseil général en février 2020, pour un montant total de Fr. 22'400'000.-, la marge de précision de +/- 10% ne sera pas utilisée.

Pôle musique

Pour mémoire, le crédit supplémentaire pour le Pôle musique d'un montant de CHF 5'350'000.- a été accepté en séance de la COGEST du 6 juin 2023, portant le crédit total à charge de la Ville (67%) et du Canton (33%) à CHF 17'050'000.-. Sur ce montant, env. 80% des travaux ont été adjugés et sont en cours de réalisation ; le budget est actuellement respecté.

Bâtiment administratif / Ancien hôpital

L'autorisation de construire est délivrée ces jours par la CCC (séance du 2 novembre 2023), après d'intenses discussions.

Depuis le crédit d'engagement de juin 2020, d'importants événements vont renchérir le projet de bâtiment administratif. Tout d'abord, la couverture de la cour par une verrière en lieu et place d'un patio ouvert, selon l'exigence des services du patrimoine, va représenter un surcoût important, d'environ CHF 2 à 3 mios. En second lieu, le renchérissement annoncé des prix de la construction pour les années 2020 à 2023, accompagné d'une augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2024, vont renchérir également l'ensemble du projet. Cette augmentation n'est pas encore chiffrée.

Nouveau centre horticole

Le budget est globalement respecté, avec des montants connus représentant env. 60% du total estimé du coût global des travaux. Le planning est, à ce stade, en voie d'être respecté.

Piscine de la Blancherie

A ce stade du dossier, le coût des travaux selon étapes budgétaires est respecté, ainsi que les plannings très serrés afin de garantir l'ouverture estivale de la piscine.

Dans le cadre de l'étape de la réfection des bassins, une hausse des prix entre le crédit d'engagement de 2019 et la conjoncture actuelle est attendue.

Passerelle de l'Hôpital

Il faut escompter une augmentation globale d'environ 10% due à l'augmentation de l'énergie et des matières premières. Ainsi le crédit d'engagement de CHF 8'800'000 passera à CHF 9'680'000.

Les montants figurant au budget 2024 se répartissent comme suit :
Dans les immobilisations corporelles :

Dic	Immobilisations corporelles	Budget 2024
3	Pôle musique	6 500 000,00
7	Immeuble Ancien Hôpital	4 000 000,00
6	Réservoirs	2 000 000,00
8	Nouveau centre horticole	1 800 000,00
8	Parc des Anciens abattoirs	1 500 000,00
6	Conduites eau potable	1 200 000,00
6	Réalisation de routes communales	1 000 000,00
7	Cimetière de Platta	1 000 000,00
6	Collecteurs	900 000,00
6	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	900 000,00
8	Eclairage public	850 000,00
8	Aménagements espaces publics	800 000,00
3	Centre scolaire de St-Guérin	700 000,00
6	Pistes cyclables et parcs vélos	650 000,00
6	Agglo Valais central	650 000,00
3	Pavillon Aubépines	650 000,00
6	Corrections de rivières	600 000,00
6	Passerelle de l'Hôpital	500 000,00
9	Centre sportif des Glareys	500 000,00
9	Centre sportif de Tourbillon	500 000,00
5	Véhicules	410 000,00
3	Centre scolaire du Sacré-Coeur	400 000,00
9	Piscine de la Blancherie	400 000,00
9	Skate Piazza	400 000,00
6	Véhicules	400 000,00
6	Matériel d'exploitation	350 000,00
3	Centre scolaire de Gravelone	300 000,00

Dic	Immobilisations corporelles (suite)	Budget 2024
9	Piscine couverte	300 000,00
6	Réfection routes agricoles	250 000,00
6	Parcs d'échange	250 000,00
6	Réfection d'ouvrages	200 000,00
6	Liaisons Nord-Sud secteur Gare	200 000,00
6	Step de Châteauneuf	200 000,00
7	Sacré-Cœur Bâtiment IV	200 000,00
8	Réfection sur les voies industrielles	180 000,00
5	Rénovation bâtiment du feu	150 000,00
9	Piscine de la Sitterie	150 000,00
7	Centre funéraire de Platta	150 000,00
8	Matériel d'exploitation	150 000,00
8	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	150 000,00
3	Centre scolaire de Bramois	140 000,00
6	Stabilisation des falaises	100 000,00
6	Stabilisation des terrains	100 000,00
7	Bâtiment Route de Riddes 87	100 000,00
8	Place de la Planta	100 000,00
9	Nouveau bâtiment Totem-RLC	100 000,00
3	Centre scolaire d'Uvrier	100 000,00
3	Centre scolaire de Platta	100 000,00
5	Hébergement d'urgence	100 000,00
3	Théâtre de Valère	50 000,00
Total		33 380 000,00

Dans les immobilisations incorporelles :

Dic	Immobilisations incorporelles	Budget 2024
8	Ronquoz 21	1 000 000,00
6	Remembrement parcellaire Turin Est	320 000,00
8	Agglo Valais central - études	200 000,00
1	Nouvelles technologies de communication	150 000,00
1	Gestion électronique des documents (GED)	100 000,00
8	Liaison plaine-montagne	50 000,00
Total		1 820 000,00

pour des subventions d'investissement accordées :

Dic	Subventions d'investissement accordées	Budget 2024
6	Participation au réseau routier cantonal	1 250 000,00
2	EPFL Valais Wallis Alpôle	1 200 000,00
2	EPFL Valais Wallis Industrie	670 000,00
7	Basilique de Valère	400 000,00
6	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00
6	Sécurisation rives du Rhône (R3)	250 000,00
3	Lycée-collège des Creusets	60 000,00
3	EPCA + CIO Sion	40 000,00
3	Bâtiment Planta	25 000,00
Total		4 295 000,00

pour les transferts au patrimoine financier :

Dic	Transferts au patrimoine financier	Budget 2024
7	Report au PF de terrains bâtis	-5 000 000,00
Total		-5 000 000,00

Pour les participations et capital social :

Dic	Participations et capital social	Budget 2024
2	Sogaval SA	480 000,00
2	Participations aux entreprises privées	30 000,00
Total		510 000,00

ainsi que pour des subventions d'investissement acquises :

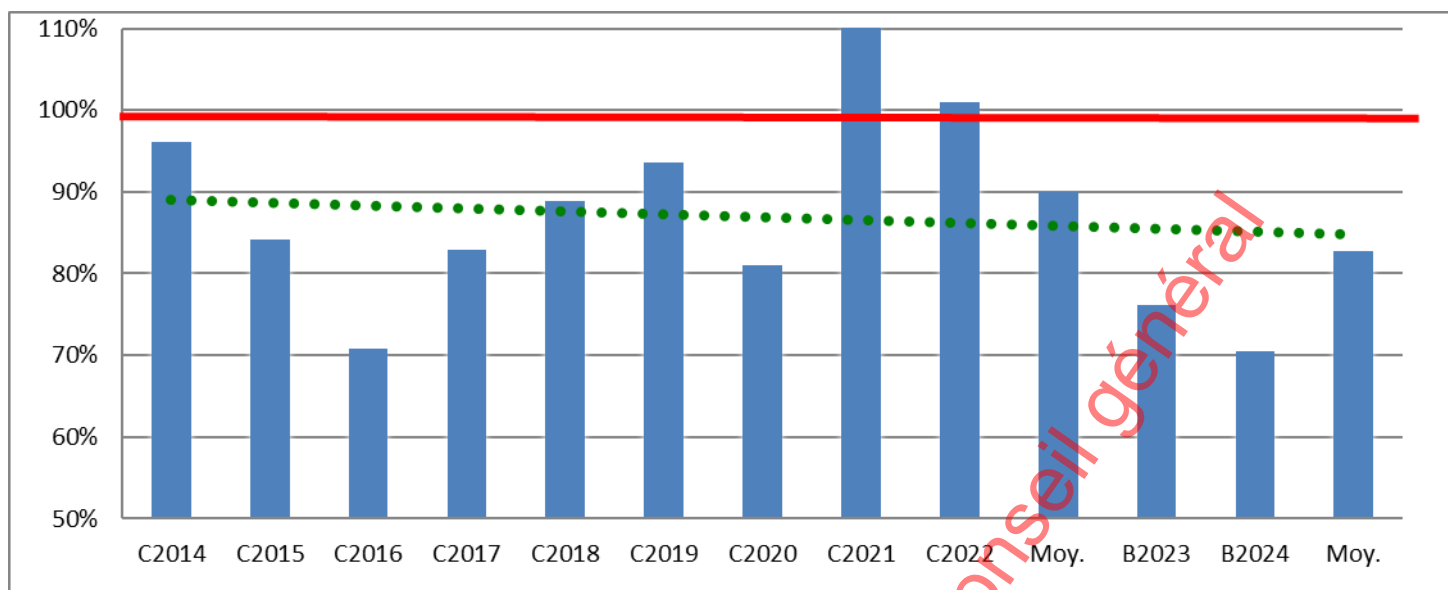
Dic	Subventions d'investissement acquises	Budget 2024
3	Subv. Pôle musique	-2 200 000,00
3	Subv. centre scolaire de Champsec	-500 000,00
8	Subv. nouvelles serres communales	-500 000,00
6	Subv. corrections de rivières	-400 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
6	Taxes de raccordement	-300 000,00
3	Transfert fonds fonctionnement à l'investissement	-270 000,00
6	Subv. maintien du vignoble	-240 000,00
6	Subv. remembrement parcellaire Turin Est	-240 000,00
6	Subv. Agglo Valais central	-225 000,00
6	Subv. passerelle de l'Hôpital	-180 000,00
3	Subv. centre scolaire de St-Guérin	-150 000,00
6	Subv. réfection routes agricoles	-130 000,00
3	Subv. centre scolaire du Sacré-Coeur	-120 000,00
5	Subv. véhicules	-110 000,00
3	Subv. centre scolaire de Gravelone	-90 000,00
6	Subv. falaises	-90 000,00
6	Subv. stabilisation terrains	-90 000,00
8	Subv. entreprises privées	-90 000,00
6	Subv. liaison Nord-Sud secteur Gare	-60 000,00
8	Subv. Agglo Valais central	-50 000,00
5	Transfert fonds fonctionnement à l'investissement	-50 000,00
5	Subv. bâtiments	-40 000,00
Total		-6 425 000,00

D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	Moy.	B2023	B2024	Moy.
Dépenses d'investissements	25 977	28 674	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 150	42 787	31 541	38 560	40 005	31 965
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2601	5603	4261	5126	3896	3958	13258	4 823	12 020	11 425	5 515
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 890	24 186	27 192	29 529	26 719	26 540	28 580	26 450
Autofinancement	22 906	21 989	19 235	23 539	25 914	23285	19 605	30 199	29 815	24 054	20 225	20 147	21 872
Insuffisance d'autofinancement	930	4 124	7 939	4 865	3 229	1 605	4 581	-3 007	-286	2 665	6 315	8 433	4 579
Marge d'autofinancement	96,1%	84,2%	70,8%	82,9%	88,9%	93,6%	81,1%	111,1%	101,0%	90,0%	76,2%	70,5%	82,7%

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2014 ==> 90 %



E. Endettement net

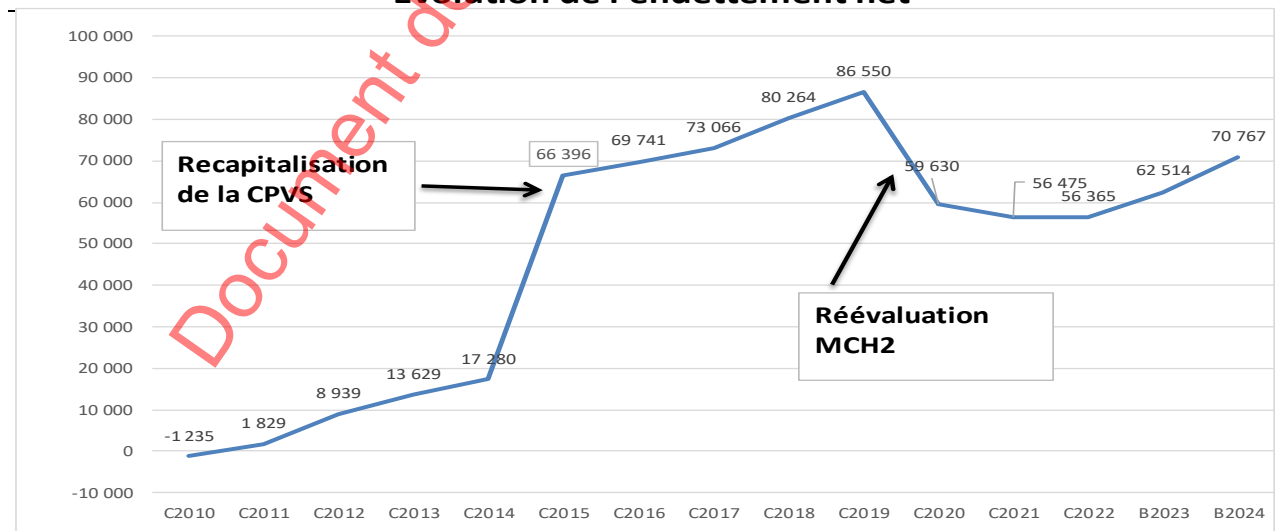
L'endettement net de la Ville passe de CHF 56'365 mios au 31.12.2022 à CHF 70'767 mios au budget 2024, soit une augmentation de CHF 14.4 mios.

Endettement net

COMPTES/BUDGET	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	B2023	B2024
Endettement net	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	73 066	80 264	86 550	59 630	56 475	56 365	62 514	70 767
Nbre d'habitant	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	34 978	35 259	35 650	36 000
Dette par habitant	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 149	2 320	2 494	1 718	1 615	1 599	1 754	1 966

En milliers de CHF

Evolution de l'endettement net



F. Chiffres clés - ratios

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2022	2023	2024
1. Taux d'endettement net (I1)	45.13%	51.31%	55.35%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	100.97%	76.21%	70.49%
	haute conjoncture	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.44%	0.39%	0.66%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	111.18%	113.15%	112.99%
	moyen	moyen	moyen

Document de travail à l'usage du Conseil général

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2022	2023	2024

5. Proportion des investissements (I5)	17.69%	15.48%	15.50%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen

6. Part du service de la dette (I6)	9.66%	9.24%	9.39%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1599	1754	1966
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen

8. Taux d'autofinancement (I8)	12.97%	8.74%	8.43%
	moyen	mauvais	mauvais

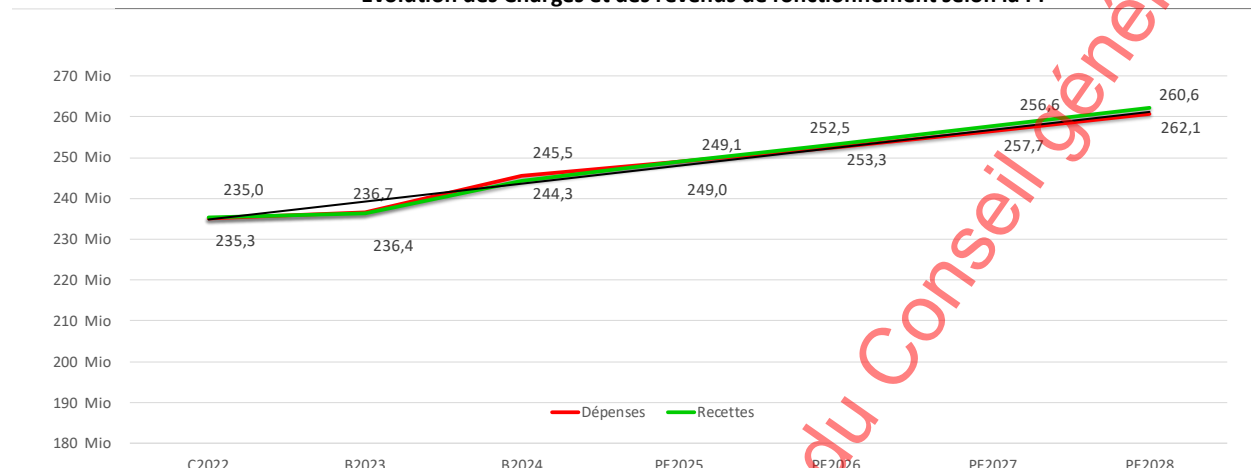
Document de travail à l'usage du Conseil général

G. Planification financière 2025 - 2028

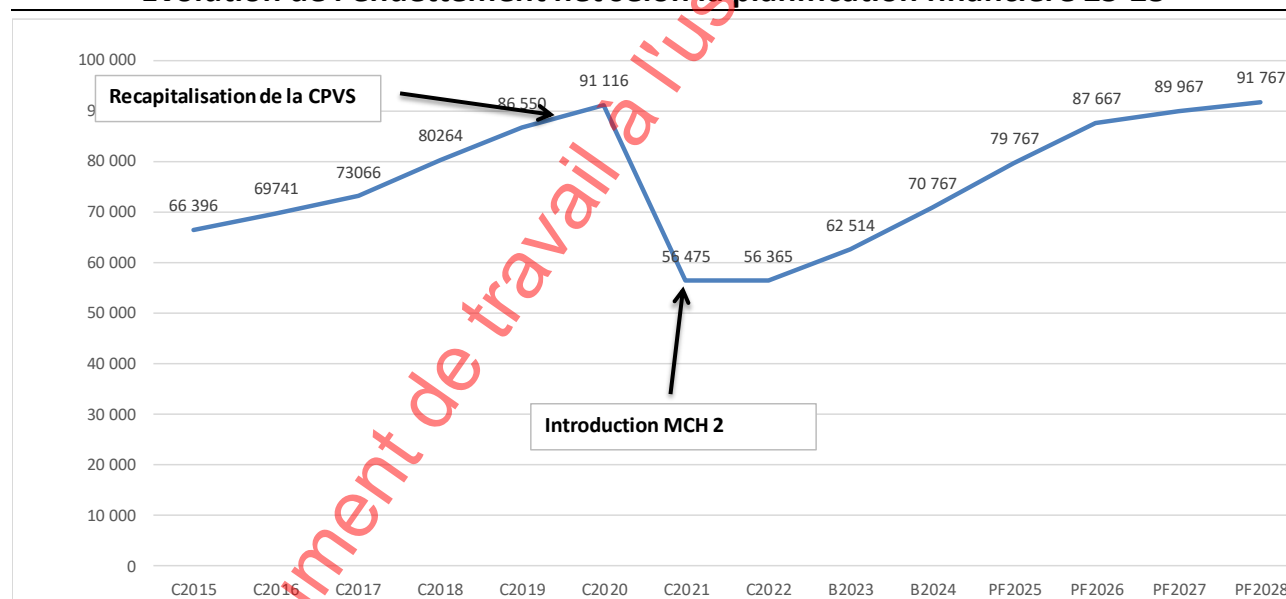
Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

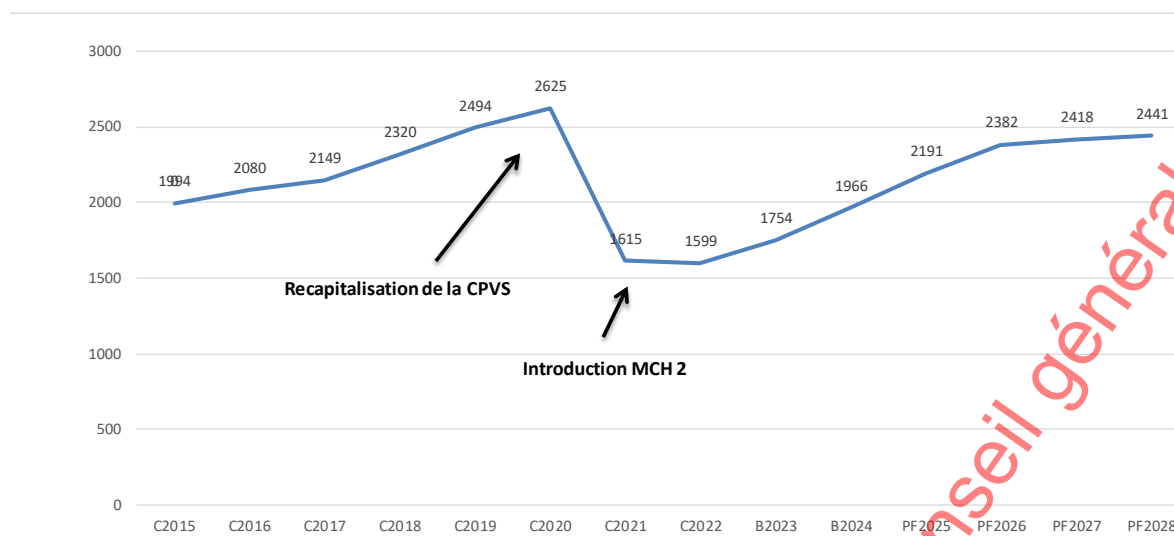
Evolution des Charges et des revenus de fonctionnement selon la PF



Evolution de l'endettement net selon la planification financière 25-28

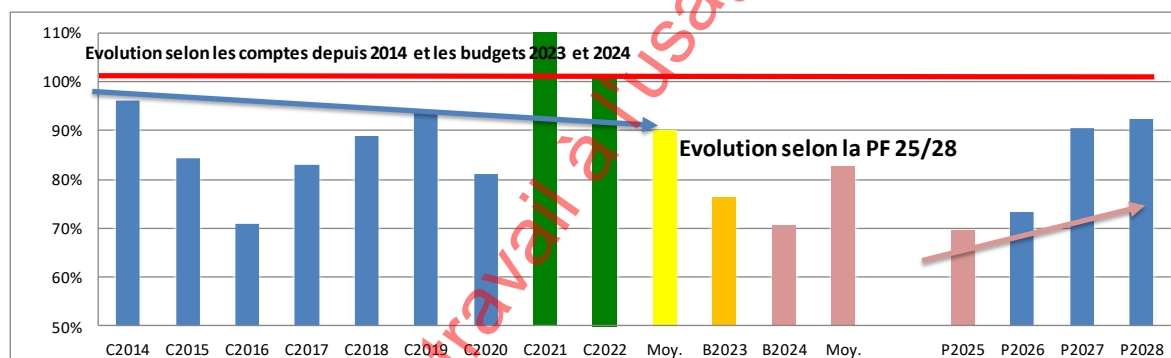


Evolution de l'endettement net par habitant selon la planification financière 25-28



L'autofinancement n'atteignant pas 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

Evolution de la marge d'autofinancement de 2014 à 2028



2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la Commission a relevé les points suivants :

- Le budget 2024 présente une situation déficitaire, avec un résultat attendu de CHF - 1.2 mios. Ce résultat n'a pas surpris, considérant le contexte inflationniste et aussi les baisses fiscales votées en septembre 2023. Dans cette analyse, il faut également tenir compte des effets de la RFFA.

- Les recettes fiscales et les ventes d'énergie augmentent d'un côté et les charges augmentent de l'autre côté.
- Comme dans le budget 2023, il est prévu un très haut niveau d'investissements avec des investissements bruts pour un montants de CHF 40 mios (38.5 dans le budget 2023).
- Le degré d'autofinancement se monte à 70.49%, contre 76.21% dans le budget 2023. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours à l'emprunt de CHF 8.4 mios.
- La dette nette par habitant s'élève à CHF 1'966 dans le budget 2024, contre CHF 1'754 dans le budget 2023.
- La Commission constate que, selon la planification financière 25/28, le degré d'autofinancement s'élève à 69.67% en 2025, 73.33% en 2026, 90.40% en 2027 et 92.40% en 2028, en moyenne au-dessus de la limite de 80% prévue dans les indicateurs financiers du MCH2. Elle relève toutefois, que la totalité des investissements en cours et planifiés indiqués en annexe, ne sont pas inclus dans la planification financière.
- La Ville est exposée à des risques ayant une influence significative sur les comptes, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de variation du prix du kWh.
 - a) L'évolution du résultat de l'activité « Energie » en témoigne (excédent de revenus selon le budget 2024 de CHF 14.02 mios, contre CHF 13.1 mios dans le budget 2023, CHF 7.4 mios dans le budget 2022 et CHF 7.4 mios dans les comptes 2022).
 - b) La Ville enregistre des charges financières supplémentaires en raison de la hausse des taux. Les taux bas fixés sur des échéances à long terme permettent d'atténuer cette hausse. L'évolution de la dette prévue selon le plan financier accroît encore l'incidence d'une variation du taux d'intérêt.
- La COGEST note le versement d'une subvention communale à la Fondation de la salle de concerts et de congrès pour un montant de CHF 600'000.-. Les subventions d'exploitation futures n'ont pas été réestimées depuis le lancement du projet.
- Enfin, la COGEST constate les effets de la 2^{ème} étape de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire.

Les chiffres clés - ratios (en chf)			
	Budget 2023	Budget 2024	
Résultat	0.2 MCHF	- 1.3 MCHF	Le ménage communal montre un résultat peu éloigné de l'équilibre, et proche de la baisse fiscale sur les personnes physiques décidée en septembre et évaluée à CHF 1.2 mios.
Marge d'autofinancement	20.5 MCHF	20.1 MCHF	La marge d'autofinancement budgétée est très stable par rapport au budget 2023.
Investissements nets	26.54 MCHF	28.58 MCHF	Les investissements nets augmentent par rapport à 2023, et sont supérieurs à la moyenne 2014-2022 des investissements de CHF 26.8 mios. Toutefois, le montant d'investissements bruts de CHF

			40 mios est largement supérieur à la moyenne 2014-2022 de CHF 31.5 mios.
Degré d'autofinancement	76.21% (Récession)	70.49% (Récession)	La diminution de ce ratio s'explique par l'augmentation des investissements. Ce ratio est le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. L'évaluation donnée "récession" signifie que la commune poursuit des investissements très importants en rapport avec sa marge d'autofinancement. Le degré d'autofinancement moyen depuis 2014 s'élève à 90 %. Il devrait être de 80% selon les normes admises.
Insuffisance de financement	6.31 MCHF	8.43 MCHF	Par cette insuffisance, la Ville est contrainte de faire appel à des financements externes pour environ le même montant. Cette politique est possible en raison de la saine situation financière de la Ville. Cette insuffisance induit une augmentation des dettes qui doit être mise en relation avec le ratio « taux d'endettement net », qui est actuellement qualifié de bon.
Part des charges d'intérêts	0.39% (Bon)	0.66 % (Bon)	Cet indicateur est très bon, en raison des taux historiquement bas. Toutefois, il est déjà impacté par la hausse des taux. Les charges d'intérêts nets s'élèvent à CHF 1'578'000 dans le budget 2024, contre CHF 908'000 en 2023.
Taux d'endettement net	51.31% (Bon)	55.35% (Bon)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Part du service de la dette	9.24% (Charges acceptable)	9.39% (Charge acceptable)	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).
Dette nette par habitant	1'754 (Endettement moyen)	1'966 CHF (Endettement moyen)	La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. Les réévaluations MCH2 ont permis de diminuer ce ratio.

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Remarque : Les réponses aux questions insérées dans le présent rapport sont rapportées telles que fournies par la Ville.

Dicastère 0

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Inv.		Etat des lieux des crédits d'engagement	

Question 1

Pour chacun des crédits d'engagement :

1. Les coûts sont-ils conformes au budget ? Quels sont les impacts des différentes augmentations de prix (énergie et matières premières notamment) ?
2. Le calendrier des travaux annoncé est-il respecté ?

Réponse

Centre scolaire de Champsec

Le décompte final est en cours de finalisation ; l'objectif financier de Fr. 20'400'000.- sera respecté.

En regard du crédit d'engagement octroyé par le conseil général en février 2020, pour un montant total de Fr. 22'400'000.-, la marge de précision de +/- 10% ne sera pas utilisée. Le résultat financier présente ainsi une économie de Fr. 2'000'000.-.

Le calendrier des travaux et la mise à disposition du bâtiment ont également été respectés.

Pôle musique

Pour mémoire, le crédit supplémentaire pour le Pôle musique d'un montant de Fr. 5'350'000.- a été accepté en séance du Conseil général du 30 juin dernier, portant le crédit total à charge de la Ville (67%) et du Canton (33%) à Fr. 17'050'000.-. Sur ce montant, env. 80% des travaux ont été adjugés et sont en cours de réalisation ; le budget est actuellement respecté.

Malgré un planning très serré, ce dernier devrait être respecté selon les prévisions :

- ° l'EJMA est entrée dans ses nouveaux locaux à l'automne dernier
- ° les bâtiments principaux devront être livrés pour la rentrée d'août 2024.
- ° les bâtiments C et D (black box en particulier) devront être livrés pour la fin 2024, en fonction des disponibilités financières de l'Association des écoles de musique.

Bâtiment administratif

Depuis le crédit d'engagement octroyé le 16 juin 2020, d'intenses discussions ont eu lieu avec les services cantonaux et fédéraux du patrimoine. Ces coordinations ont pris beaucoup de temps et ont différé l'avancement du dossier pendant près de 2 ans. La demande d'autorisation de construire a été publiée par le Canton au Bulletin officiel du 2 décembre 2022. L'autorisation de construire est délivrée ces jours par la CCC (séance du 2 novembre 2023).

Depuis le crédit d'engagement de juin 2020, d'importants événements vont renchérir le projet de bâtiment administratif. Tout d'abord, la couverture de la cour par une verrière en lieu et place d'un patio ouvert, selon la demande des services du patrimoine, va représenter un surcoût important. En second lieu, le renchérissement annoncé des prix de la construction pour les années 2020 à 2023, accompagné d'une augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2024, vont renchérir également l'ensemble du projet.

Un premier lot de travaux est mis en soumission en ce début novembre, comprenant les travaux de démolition, de maçonnerie-BA, ainsi que les installations techniques ; ces offres, appelées à rentrer pour la fin de cette année, permettront de faire le point sur l'impact réel des renchérissements attendus en 2023-2024 vis-à-vis des devis précédents. L'impact financier prévisible vis-à-vis du crédit d'engagement pourra ainsi être traité par le Conseil municipal en fin d'année et au début de l'année prochaine.

Le planning intentionnel est par conséquent modifié comme suit :

- ° installation de chantier et début des travaux : printemps 2024
- ° fin des travaux et mise en exploitation : fin 2026.

Nouveau centre horticole

La demande d'autorisation de construire a été publiée par le Canton au Bulletin officiel du 14 juin 2023. Une autorisation de mise en travaux anticipée a été délivrée par la CCC le 16 octobre 2023, dans l'attente du préavis définitif du SEN.

Un premier lot de travaux a été mis en soumission et sera soumis aux adjudications du Conseil municipal à la fin du mois de novembre. Les budgets sont globalement respectés, pour des montants représentant env. 60% du total estimé du coût global des travaux.

Le planning est, à ce stade, en voie d'être respecté avec une mise en exploitation des serres prévue à l'automne 2024 et une remise complète de l'ouvrage, avec le bâtiment administratif, à l'été 2025.

Piscine de la Blancherie

Les travaux de mise en conformité de la piscine de la Blancherie ont débuté le 5 novembre 2019 par l'étape de la pataugeoire et de d'un nouveau toboggan chronométré suivis par la réfection des vestiaires entre 2020/2021, de l'îlot central entre 2021/2022 et la caisse principale pour l'ouverture de la saison 2023.

Les études se poursuivent pour la réfection des bassins afin de terminer les travaux pour l'ouverture 2026. (Planning intentionnel). A ce stade du dossier, le coût des travaux selon étapes budgétaires sont respectés ainsi que les plannings très serrés afin de garantir l'ouverture estivale de la piscine.

Dans le cadre de l'étape de la réfection des bassins, à venir, nous devons vraisemblablement nous attendre à une hausse des prix entre le crédit d'engagement de 2019 et la conjoncture actuelle.

Passerelle de l'Hôpital

Il faut escompter une augmentation globale d'environ 10% due à l'augmentation de l'énergie et des matières premières, Ainsi le crédit d'engagement de Fr 8'800'000.- passera à Fr 9'680'000.-. Les contributions des partenaires seront adaptées en conséquence.

Le calendrier des travaux est le suivant : en principe, mise en service et ouverture au public de la passerelle le 6 décembre 2023. Inauguration de la passerelle printemps 2024.

Dicastère 0 – Routes

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Invest.	6	Route	

Question 4

Pourquoi autant de chantiers sont-ils en cours ? Ne serait-ce pas possible de les effectuer les uns après les autres afin d'éviter d'avoir des chantiers qui n'avancent pas ?

Comment le type de revêtement est-il décidé ? A titre d'exemple, sur la rue de Gravelone, le revêtement avec gravillons est dangereux, notamment pour les cyclistes.

Comment la Ville collabore-t-elle avec le Canton pour les chantiers ? A-t-elle une influence sur la nature des travaux et du calendrier, considérant qu'elle participe au financement de ces travaux ?

Réponse

Tous les chantiers en cours sur les chaussées du territoire ne sont pas dirigés par le service des travaux publics. Les maîtres d'œuvre potentiels sont :

- La Ville de Sion, par son service des travaux publics et environnement
- La Confédération par l'OFROU
- Le Canton du Valais par le SDM
- Oiken par ses services eaux, gaz, électricité, téléphone, fibre optique et CAD
- Swisscom SA
- Les entreprises privées selon les permis de fouille.

Nous ne pouvons pas réaliser les chantiers les uns après les autres car leur durée cumulée avoisinerait quelque 1500 jours ouvrables. Nous rappelons que les chantiers sur les routes ne peuvent se réaliser qu'entre le 1er mars et le 30 novembre, soit 8 mois par année.

Le type de revêtement est choisi selon la classe de trafic de chaque tronçon. Ainsi une route à haut trafic n'est pas structurée à l'identique qu'une rue de quartier. Par exemple, une route limitée à 50km/h ou plus sera munie d'un revêtement type phono-absorbant qui ne sera pas utile sur un tronçon de route limité à 30km/h ou moins.

Les routes subissent annuellement des dégradations progressives qui nécessitent des réparations sur l'ensemble du domaine communal. Le service des travaux publics et environnement utilise plusieurs techniques de chantier pour maintenir un parc de voies de circulations praticables selon la LR.

La technique utilisée sur la rue de Gravelone ou dans les autres quartiers de la commune est un type de réparation légère, de type pontage de route. Cette technique permet de retarder l'usure et la fissuration des chaussées tout en maintenant le trafic durant l'opération. Une signalisation routière de chantier adéquate est systématiquement mise en place pour tous les usagers.

Cette technique n'est pas une rénovation complète de la chaussée mais une réparation qui est économique et permet de tenir quelques années de plus avant la réfection complète de la chaussée, avant le changement des canalisations et enfin, avant la pose d'un nouvel enrobé.

La Ville de Sion a mis en place des séances de coordination chaque 15 jours où participent les services de la Ville, du canton, d'Oiken et de Swisscom.

La Ville de Sion collabore étroitement avec le canton malgré qu'elle n'ait que peu d'influence sur la nature des travaux et peu d'influence sur le calendrier des travaux. La participation au financement des routes cantonales est régie par la loi sur les routes, articles 87, 88 et 89.

Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	bilan			

Question 5

Réserve de politique budgétaire. Quelles sont les règles pour l'attribution et la dissolution de cette réserve ? Est-elle utilisée uniquement pour les comptes ?

Réponse

Une réserve de politique budgétaire est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage. Une fois constituée, elle peut être utilisée pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

L'article 85 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) traite en ces termes de la réserve de politique budgétaire :

« Le Conseil communal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants aux réserves de politique budgétaire. Ces montants seront comptabilisés en tant que charges et revenus extraordinaires dans le compte de résultats. ».

En d'autres termes, l'attribution à la réserve, ou son utilisation, sont de la compétence inaliénable du conseil municipal. La décision du conseil ne peut donc, ni être remise en question par le conseil général lors de l'analyse des comptes, ni amendée dans le cadre du budget (rubrique liée).

1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement	Compte - 2022	Budget - 2023	Budget - 2024	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	29 645 255,32	23 552 500	24 610 000	1 057 500	4,49	-5 035 255,32	-16,99
Revenus financiers	141 984 401,02	134 226 000	138 965 000	4 739 000	3,53	-3 019 401,02	-2,13
Résultat	112 339 145,70	110 673 500	114 355 000	3 681 500	3,33	2 015 854,30	1,79

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Budget - 2024	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	276 339,30	320 000	250 000	-70 000	-21,88	-26 339,30	-9,53
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	276 339,30	320 000	250 000	-70 000	-21,88	-26 339,30	-9,53

2 Economie & tourisme

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement	Compte - 2022	Budget - 2023	Budget - 2024	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 722 601,91	20 291 000	21 205 000	914 000	4,50	7 482 398,09	54,53
Revenus financiers	19 280 292,74	32 055 000	32 705 000	650 000	2,03	13 424 707,26	69,63
Résultat	5 557 690,83	11 764 000	11 500 000	-264 000	-2,24	5 942 309,17	106,92

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	2 502 000,00	2 700 000	2 380 000	-320 000	-11,85	-122 000,00	-4,88
Recettes d'investissements	6 231 975,95	1 000 000	-	-1 000 000	-100,00	-6 231 975,95	-100,00
Excédent de dépenses	-3 729 975,95	1 700 000	2 380 000	680 000	40,00	6 109 975,95	-163,81

3 Education & Culture

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement Dicastère 3	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	47 465 912,60	47 664 000	48 720 000	1 056 000	2,22	1 254 087,40	2,64
Revenus financiers	9 081 679,26	9 484 000	9 605 000	121 000	1,28	523 320,74	5,76
Résultat	-38 384 233,34	-38 180 000	-39 115 000	-935 000	2,45	-730 766,66	1,90

Dicastère 3 : Education et Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonct.	320	Culture	p.82

Question 14

Comment ce service est-il organisé ? Quel est l'organigramme ainsi que les responsabilités ? Quel est le cahier des charges du nouveau responsable de projet ?

Salle de concerts et de congrès : Qui sera la personne chargée du lien avec la Fondation ? Comment cette relation entre le service de la Ville et la fondation est-elle prévue ?

Réponse

La culture est une section du service Éducation et Culture et non pas un service. La section de la culture gère les relations avec l'ensemble des associations et d'institutions culturelles sédunoises, avec les institutions et les représentants cantonaux, avec les faïtières et les artistes, avec les partenaires institutionnels et les collègues des villes valaisannes, romandes et suisses. La section culture mène aussi des projets propres. Une nouvelle politique culturelle est en phase de finalisation et sera soumise au conseil municipal en novembre. Le dossier de près de 90 pages répond à l'ensemble des questions sur les activités de la section et propose une vision pour 2030.

L'augmentation des ressources humaines de la section (1EPT) vise à stabiliser et renforcer l'action de la section culture. Elle permettra l'engagement d'un responsable de la collection municipale (20%) et celui d'un chargé de projet (80%).

Cahier des charges :

Conservateur – 20%

- Chargé de la gestion active de la collection municipale (gestion de l'inventaire physique et numérique, planification des rénovation, proposition d'achat d'œuvres d'art et politique d'acquisition, valorisation de la collection, gestion des prêts d'œuvres d'art, gestion des dépôts, suivi et gestion des œuvres dispersées dans les bâtiments de la Ville).
- Suivi de projet d'art dans l'espace public (inventaire de l'art dans l'espace public, coordination de projet de la commission ad hoc art dans l'espace public, chargé de projet de Kunstamabau de la Ville et politique/stratégie de Pourcent culturel)
- Chargé de projet pour le déménagement des œuvres dans le nouveau bâtiment administratif
- Chargé de projet pour la mise en place d'un dépôt d'œuvres d'art centralisé et aux normes de la profession

Chargé de projets – 80%

- Chef de projet / coordination des Schubertiades 2025
- Coordination des événements pilotés par la section culture
- Coordination élargie avec le service de la sécurité public et la voirie sur les événements dans l'espace public
- Appui aux missions de la section culture / rôle d'adjoint au délégué culturel
- Rôle de représentation auprès des partenaires
- Gestion des demandes de soutiens ponctuels (rédaction des résumés à destination de la commission culturelle et préparation des séances)

La relation avec la salle de concert sera principalement une relation de subventionnement et d'accompagnement du projet, avec un missionnement des activités et une convention qui liera les deux parties. Un contrôle des comptes et du fonctionnement sera ainsi effectué annuellement comme c'est le cas pour toutes les institutions soutenues par la Ville.

Dicastère 3 : Education et Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Invest.	308.5610	Subventions accordées au canton	p. 207

Question 15

Pourquoi aucune subvention n'est prévue pour le Lycée-collège de Champsec, alors que le chantier sera toujours en cours en 2024 et que des montants sont prévus dans la planification ?

Réponse

Concernant les participations communales au financement des établissements cantonaux des 2^{ème} et 3^{ème} degrés (EPTM, EPCA, lycées-collèges, EPFL, HES, etc.), nous avons convenu avec l'Etat du Valais d'une contribution de 2 millions de francs par an. Chaque année, lors de l'établissement du budget, les représentants du canton nous communiquent la manière dont ils souhaitent que nous affectons cette enveloppe.

Pour le budget 2024, la répartition est la suivante :

- EPFL Alpôle	CHF 1'200'000.-
- EPFL Industrie 17	CHF 670'000.-
- Lycée-collège des Creusets	CHF 60'000.-
- EPCA + CIO Sion	CHF 40'000.-
- Bâtiment Planta	CHF 25'000.-

B. Compte des investissements

Dicastère 3: Education et Culture

Investissements Dicastère 3	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	17 423 559,15	5 950 000	9 065 000	3 115 000	52,35	-8 358 559,15	-47,97
Recettes d'investissements	803 103,00	1 920 000	3 330 000	1 410 000	73,44	2 526 897,00	314,64
Excédent de dépenses	16 620 456,15	4 030 000	5 735 000	1 705 000	42,31	-10 885 456,15	-65,49

Dicastère 3 : Education et Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Invest.	320.5040	Subventions accordées au canton	p. 208

Question 16

Il est fait mention d'un « pôle art visuel », de quoi s'agit-il ?

Réponse

Une erreur s'est glissée dans la dénomination de cette ligne budgétaire. Il ne s'agit pas d'un pôle art visuel, mais bien d'un pôle arts de la scène. Le projet fait partie des objectifs de la législature 20-24. Il prend en compte la nécessité de rénover le Théâtre de Valère et acte la volonté de transformer l'actuel bâtiment de l'Harmonie municipale pour compléter les besoins en art de la scène. L'opportunité d'utiliser ce bâtiment permettra de distribuer les besoins en espaces sur deux bâtiments contigus. Ainsi, les bureaux administratifs, les loges des artistes, l'atelier technique ainsi qu'une salle de représentation compléteront l'ensemble pour former un pôle des arts de la scène fonctionnel. Le projet est dans sa phase de pré-projet. Il se conçoit en complément du pôle muséal et culturel mené par le canton et vise l'objectif commun d'offrir un pôle vivant sur les collines.

Dicastère 3 : Education et Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Invest.	308.5040	Subventions accordées au canton	p. 207

Question 17

Pourquoi le bâtiment des Aubépines destiné à l'intégration reste dans le dicastère 3 ?

Est-ce possible d'avoir une présentation du site, notamment l'affectation des espaces intérieurs et extérieurs ?

Réponse

Le site des Aubépines comprend trois pavillons construits successivement en 1958 (A-pavillon nord, en bois), 1968 (B-pavillon Variel, en métal) et 1985 (C-pavillon ouest, en bois et béton), sis sur une parcelle unique. L'intégration individuelle de ces pavillons à des dicastères différents n'aurait pas de sens ; selon l'évolution du site dans son ensemble, leur affectation administrative évoluera probablement.

Ce secteur du quartier « Sous-le-Scex » va bénéficier d'une belle synergie au travers des projets coordonnés des Travaux publics, avec le réaménagement complet de la rue des Aubépines, et des Parcs et Jardins, avec une valorisation importante du Parc, en particulier dans l'étroite relation que ce dernier entretiendra avec la rue elle-même. L'attractivité du site sera encore renforcée avec la création d'un terrain multisports en remplacement du pavillon nord, dans un état avancé de vétusté, appelé à être démolé.

Le pavillon B, dit pavillon Variel, sera intégralement rénové pour accueillir l'Office de l'intégration. Situé à l'ouest de la parcelle et parallèle à la voirie voisine, il participera harmonieusement au futur parc et il pourra accompagner, avec une grande flexibilité, ses usages futurs. Il accueillera les espaces d'accueil et de réunion attendus par les utilisateurs, ainsi que les bureaux administratifs de l'office, sur une surface totale d'env. 200 m2.

Le pavillon C, situé plus au centre de la parcelle, est maintenu en l'état, tel qu'actuellement occupé par le service médical scolaire et psycho-pédagogique du SMSPP. Son avenir et son affectation future seront questionnés à futur en regard de l'évolution du site et de son potentiel dans le développement du quartier de « Sous le Scex » (extension du parc, maison de quartier, autres...).

4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement Dicastère 4	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	32 608 721,91	33 515 000	34 545 000	1 030 000	3,07	1 936 278,09	5,94
Revenus financiers	1 722 140,20	1 546 000	1 100 000	-446 000	-28,85	-622 140,20	-36,13
Résultat	-30 886 581,71	-31 969 000	-33 445 000	-1 476 000	4,62	-2 558 418,29	8,28

B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements Dicastère 4	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	155 697,65	100 000	-	-100 000	-100,00	-155 697,65	-100,00
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	155 697,65	100 000	-	-100 000	-100,00	-155 697,65	-100,00

5 Sécurité publique

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement Dicastère 5	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 225 181,08	13 030 000	13 745 000	715 000	5,49	519 818,92	3,93
Revenus financiers	7 137 435,74	6 661 000	6 800 000	139 000	2,09	-337 435,74	-4,73
Résultat	-6 087 745,34	-6 369 000	-6 945 000	-576 000	9,04	-857 254,66	14,08

Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonct.	501	Contrôle des habitants	p.111

Question 19

Pourquoi l'accès au contrôle des habitants est-il toujours sur rendez-vous ? Quelle est la situation actuelle ?

Réponse

Le contrôle des habitants est ouvert au public uniquement sur rendez-vous en raison du manque de personnel formé. Cette manière de faire est temporairement nécessaire pour pouvoir à la fois assurer une prestation correcte et pour former le personnel. En l'état, seules 2 collaboratrices guichet ont plus d'une année d'expériences (sur 6 EPT), 3 ont rejoint l'équipe lors du changement de système ce printemps. La masse de travail pèse sur la santé de l'équipe, raison pour laquelle elle a été renforcée par des CDD (2.8 EPT) au moins jusqu'en 2024. Une nouvelle responsable commence le 1er décembre 2023 et sera chargée de revoir le fonctionnement à moyen terme et de pérenniser la situation.

B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	160 000,00	360 000	660 000	300 000	83,33	500 000,00	312,50
Recettes d'investissements	140 000,00	140 000	200 000	60 000		60 000,00	
Excédent de dépenses	20 000,00	220 000	460 000	240 000	109,09	440 000,00	2200,00

6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement Dicastère 6	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	46 302 112,20	45 926 000	48 020 000	2 094 000	4,56	1 717 887,80	3,71
Revenus financiers	31 297 695,17	29 963 000	31 660 000	1 697 000	5,66	362 304,83	1,16
Résultat	-15 004 417,03	-15 963 000	-16 360 000	-397 000	2,49	-1 355 582,97	9,03

B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	14 509 008,50	14 140 000	12 670 000	-1 470 000	-10,40	-1 839 008,50	-12,67
Recettes d'investissements	5 008 104,70	4 260 000	2 255 000	-2 005 000	-47,07	-2 753 104,70	-54,97
Excédent de dépenses	9 500 903,80	9 880 000	10 415 000	535 000	5,41	914 096,20	9,62

7 Bâtiments & Constructions

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement Dicastère 7	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	7 338 841,88	7 720 000	7 350 000	-370 000	-4,79	11 158,12	0,15
Revenus financiers	5 667 951,14	4 977 000	4 950 000	-27 000	-0,54	-717 951,14	-12,67
Résultat	-1 670 890,74	-2 743 000	-2 400 000	343 000	-12,50	-729 109,26	43,64

B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements Dicastère 7	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	1 106 799,75	3 190 000	5 850 000	2 660 000	83,39	4 743 200,25	428,55
Recettes d'investissements	38 467,75	3 700 000	5 000 000	1 300 000	35,14	4 961 532,25	12897,90
Excédent de dépenses	1 068 332,00	-510 000	850 000	1 360 000	-266,67	-218 332,00	-20,44

8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	31 961 737,92	31 915 000	34 015 000	2 100 000	6,58	2 053 262,08	6,42
Revenus financiers	17 064 755,89	15 537 000	16 550 000	1 013 000	6,52	-514 755,89	-3,02
Résultat	-14 896 982,03	-16 378 000	-17 465 000	-1 087 000	6,64	-2 568 017,97	17,24

B. Compte des investissements

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	3 788 818,98	8 250 000	6 780 000	-1 470 000	-17,82	2 991 181,02	78,95
Recettes d'investissements	816 102,98	650 000	640 000	-10 000	-1,54	-176 102,98	-21,58
Excédent de dépenses	2 972 716,00	7 600 000	6 140 000	-1 460 000	-19,21	3 167 284,00	106,55

9 Sport, Jeunesse & Loisirs

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement Dicastère 9	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart B 2024 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	12 691 156,35	13 072 000	13 320 000	248 000	1,90	628 843,65	4,95
Revenus financiers	2 024 676,65	1 994 000	1 935 000	-59 000	-2,96	-89 676,65	-4,43
Résultat	-10 666 479,70	-11 078 000	-11 385 000	-307 000	2,77	-718 520,30	6,74

B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements Dicastère 9	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Ecart B 2024 - B 2023		Ecart B 2024 - C 2022	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 864 406,64	3 550 000	2 350 000	-1 200 000	-33,80	-514 406,64	-17,96
Recettes d'investissements	219 812,20	350 000	-	-350 000	-100,00	-219 812,20	-100,00
Excédent de dépenses	2 644 594,44	3 200 000	2 350 000	-850 000	-26,56	-294 594,44	-11,14

III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2024 et après vote à l'unanimité des 15 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSIONS

GENERALITES DU BUDGET 2024

Le budget 2024, quasi équilibré, reflète les nombreux contrastes que nous vivons actuellement. Il a été établi dans un contexte nettement plus difficile que lors des exercices précédents, rempli d'incertitudes et devant intégrer de nouvelles réalités.

Autant l'inflation, à nouveau présente en Suisse, que les taux d'intérêts en forte hausse et les diverses répercussions de la guerre en Ukraine (prix de l'énergie et des matières premières en augmentation) impactent négativement les finances communales.

A ces différents éléments haussiers, nous pouvons rajouter le renchérissement des salaires de 1.5% inclus dans le budget 2024 et la baisse du dividende OIKEN de CHF - 1.1 mios.

Ces effets sont compensés par une augmentation significative des revenus, notamment sur les impôts (impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de CHF + 3.5 mios, impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF + 1.60 mios et impôt foncier, autres impôts de CHF + 0,84 mio), par les effets de la 2^{ème} étape de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire et aussi par une bonne maîtrise des charges ordinaires d'exploitation.

Avec comme résultat un excédent de charges de CHF 1'260'000 et des investissements autofinancés à 70%, le projet de budget 2024 permet, malgré qu'il ait dû inclure de nombreux aspects négatifs, de maintenir l'objectifs d'investissement de la municipalité. Aussi, les investissements nets s'élèvent à CHF 28.58 millions dans la ligne des années précédentes.

Elle relève encore que ce budget intègre les nouvelles offres de transports publics proposées par la Ville.

Mais c'est, sans aucun doute, le résultat attendu de l'activité d'achats-ventes d'énergies de partenaires, avec un bénéfice attendu de CHF 14.02 mios, qui permet de présenter un budget proche de l'équilibre.

La Commission de gestion relève que, malgré le revenu record de l'activité d'achat-ventes d'énergies, l'insuffisance de financement se montera à CHF 8.43 millions et que la municipalité devra recourir à l'emprunt. L'endettement net cumulé de la Ville de Sion s'élèvera, à la fin 2024 à CHF 70.77 millions.

Evolution des comptes à financements spéciaux :

Comptes à financements spéciaux	Bilan 2015	Bilan 2016	Bilan 2017	Bilan 2018	Bilan 2019	Bilan 2020	Bilan 2021	Bilan 2022	Budget 2023	Budget 2024
Culte	236'242	261'266	271'696	414'471	495'332	528'636	506'398	563'520	563'520	563'520
Abris collectifs PCi	4'321'014	4'303'034	4'470'869	4'470'869	4'470'869	4'420'869	4'301'876	4'301'876	4'206'876	4'114'876
Ambulances	479'552	455'005	83'623	6'593	-179'613	128'291	274'073	702'256	701'256	805'256
Parkings	6'453'475	6'955'411	3'793'115	1'894'802	1'512'086	1'523'184	1'394'370	2'431'111	2'737'111	3'232'111
Eaux usées	1'174'622	1'369'239	1'869'267	2'665'703	2'861'782	2'322'772	2'669'976	3'286'440	2'875'440	2'677'440
Déchets	2'124'445	1'236'939	1'771'391	1'679'231	1'522'150	1'821'422	1'509'823	1'907'129	2'005'129	1'963'129
Eau potable	4'254'482	4'233'887	3'686'331	2'865'560	1'755'967	624'009	304'138	-362'454	-362'454	-226'454
Utilisation rationnelle de l'énergie					768'368	516'716	250'637			
Transition énergétique (nouveau)									554'784	612'784
Autres comptes (Taxes bruit aéroport, Vers de la grappe, Voies industrielles, Grand Cru Ville de Sion, Consortage Bisse de Salins, Grand Bisse de Vex)	388'427	503'904	631'684	863'211	1'100'147	1'244'234	1'378'612	1'577'387	1'689'387	1'781'387
Total (cptes passifs - cptes actifs)	19'432'259	19'326'763	16'606'472	14'898'278	14'307'088	13'130'132	12'589'902	14'407'265	14'971'049	15'524'049

Le compte « Transition énergétique », historiquement auprès d'OIKEN, figure désormais dans les comptes à financement spéciaux. L'utilisation de ce fonds reste identique, toutefois un règlement est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil général.

Activité Achat-Vente d'Energie

La Municipalité a prévu un excédent de revenus de CHF 14.02 mios sur l'activité d'achat-vente d'énergie de partenaires, en hausse de 0.4 million par rapport au budget 2023 et en hausse de CHF 6.2 mios par rapport au budget 2022. Ce résultat exceptionnel s'explique principalement par un effet « prix ».

Pour estimer 2024, les quantités de production retenues sont de 257,451 GWh, ce montant tient compte du portefeuille de Leteygeon, 1er Dixence et des Minicentrales. Elles représentent le 97.47% de la moyenne des 5 ans ou 102.15% de la moyenne des 10 ans.

La quantité d'énergie à disposition pour le marché des ventes à terme représente 238,354 GWh. La planification des ventes prévoit une couverture de 75.60 % à la fin novembre 2023 et de 81.40% à la fin décembre 2023.

A l'avenir, pour la gestion des couvertures, il a été convenu de ne plus couvrir le 100% afin de réduire les risques en cas de baisse de production (manque d'eau, pannes sur les groupes). Le taux de couverture sera abaissé de 10 à 20% pour ne plus devoir racheter ce qui a été vendu sur le long terme.

Dans ces circonstances et sur la base de l'historique, nous devons rester attentif, car la situation peut vite évoluer positivement ou négativement dans des proportions importantes.

Investissements

Principaux investissements 2024 :

Réhabilitation du site de la Sitterie en Pôle musique	CHF 6.5 millions
Rénovation immeuble Ancien hôpital (bâtiment administratif)	CHF 4.0 millions
Aménagements routiers communaux et cantonaux	CHF 4.0 millions
Aménagements d'espaces publics (y compris Parc des Anciens abattoirs et éclairage public)	CHF 3.3 millions
Rénovation des bâtiments scolaires	CHF 2.4 millions
Traitement et évacuation des eaux usées	CHF 2.0 millions
Participations communales aux établissements scolaires cantonaux (EPFL, collèges, etc.)	CHF 2.0 millions
Construction d'un nouveau centre horticole	CHF 1.8 million
Distribution de l'eau potable (conduites + réservoir)	CHF 3.2 millions

Les investissements nets prévus (CHF 28.58 mios) sont légèrement supérieurs (+ 3%) à la moyenne des investissements nets des 10 dernières années (CHF 27.8 mios). La marge d'autofinancement ne permettra de les financer qu'à hauteur de 70 %, taux qui est bien inférieur au 100% idéal et qui peut être accepté à titre exceptionnel.

L'effort d'investissement déployé par la collectivité est qualifié de « moyen » par l'indicateur 5 « Proportion des investissements » qui calcule le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales.

Parmi les investissements les plus importants (CHF 4 mios), nous relevons que le début des travaux de rénovation de l'immeuble Ancien hôpital (bâtiment administratif) est planifié pour le printemps 2024. L'autorisation de construire a été reçue en novembre 2023 avec des modifications (couverture totale de la cour) ce qui augmentera les coûts de CHF 2 à 3 mios. Les premières rentrées de soumission prévues pour le début 2024 donneront quelques prévisions sur l'augmentation totale de ces coûts. Une réévaluation de la faisabilité du projet devra dès lors être réalisée. Une demande de crédit complémentaire ou une modification du projet ne sont pas à exclure.

Le budget intègre également des études (CHF 200'000.-) pour la réaffectation administrative du bâtiment Sacré-Coeur Bâtiment IV. Ce dernier perdra sa vocation scolaire et pourra recevoir les services des sports, de l'informatique et des ressources humaines.

Nous relevons également que le crédit d'engagement « Passerelle de l'Hôpital » devrait enregistrer un dépassement d'environ 10% due à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi le crédit d'engagement de CHF 8.8 mios passera à env CHF 9.7 mios. Nous notons que seules les contributions de Sogaval et de la Ville seront ajustées.

La Commission de gestion constate les effets significatifs de l'inflation dans l'évolution des budgets et suivra avec intérêt l'évolution prochaine de ces projets.

Concernant les autres crédits d'engagement en cours, aucun dépassement ou retard ne nous a été annoncé dans notre question écrite, excepté pour la piscine de la Blancherie.

Concernant les participations communales au financement des établissements cantonaux des 2^{ème} et 3^{ème} degrés (EPTM, EPCA, lycées-collèges, EPFL, HES, etc.), la Ville a convenu avec l'Etat du Valais une contribution de CHF 2 mios par an. Cet arrangement a l'avantage de maintenir cette charge constante, elle ne reflète toutefois pas forcément les investissements effectifs de la période.

Compétence du Conseil Général

Le 14 décembre 2020, la Commission de gestion déposait un postulat accepté par 51 oui, 2 non et 1 abstention demandant d'étudier la possibilité de garantir une représentation du Conseil Général dans les associations mandatées ou liées par convention avec la Ville de Sion, en particulier celles qui transmettent leur budget ou leur facture, comme une dépense liée, à la Ville. La crainte du Conseil général était de se retrouver comme une simple chambre d'enregistrement et de perdre du pouvoir décisionnel en particulier sous l'aspect des finances.

Pour certaines structures, comme la PRVC, il a donc été décidé d'avoir un.e délégué.e du Conseil général au sein de l'association.

Trois ans plus tard, au moment de l'analyse du budget 2024 avec une forte augmentation des charges liées, la Commission de gestion ne peut que constater la perte de maîtrise du Conseil général en particulier sur les finances puisque celles – ci sont déléguées aux associations comme la PRVC, l'ASLAE, le CMS, etc.

Concrètement, cela veut dire que plus les tâches régaliennes de la Ville seront déléguées à des associations, plus le Conseil général risque d'être bel et bien une chambre d'enregistrement mais surtout une caisse enregistreuse. Son rôle se limitera à régler la facture comme une dépense liée sans avoir réellement son mot à dire. Cette perte de maîtrise financière apparaît comme regrettable aux yeux de la COGEST, bien qu'elle ne conteste pas le bien-fondé des ces associations.

Salle de concerts et de congrès

La Commission de gestion, à travers une question écrite mais aussi sur la base de la séance avec le Président de la Ville, relève les éléments suivants :

La Commission de gestion se réjouit de l'arrivée d'un tel outil culturel et économique sur le territoire de la Ville. La mise en exploitation est prévue pour septembre 2025.

Le budget d'exploitation (annexe 7) remis lors du crédit d'engagement accepté en 2016 prévoit une subvention annuelle de la Ville pour la Fondation à hauteur de CHF 3 mios. La Commission de gestion a demandé si ce budget était toujours d'actualité et dans quel délai celui-ci serait pleinement déployé. La réponse de la Ville ne nous a pas satisfait. En effet, aucune mise à jour du budget d'exploitation n'a été fournie. Le conseil de fondation attend la nomination des directeurs administratif et artistique pour retravailler ce budget.

Dans le budget de la ville 2024, un montant de CHF 600'000.- est prévu afin de couvrir les frais, notamment de salaire, pour la préparation de l'ouverture de la salle.

Selon la Municipalité un mandat a été donné à M. Pierre-Alain Hug pour fixer les options stratégiques de la gouvernance de la salle et de la fondation. Les conclusions n'ont pas été transmises par la Ville.

Planification financière

La planification financière quadriennale laisse apparaître en moyenne des excédents de revenus sur le compte de résultats et des investissements autofinancés à plus de 80%, ce qui indique une saine gestion du ménage communal. Nous relevons que la planification intègre des investissements à hauteur de CHF 110 mios, alors qu'en annexe les investissements prévus par dicastère s'élèvent à CHF 126.8 mios. Comme mentionné dans le message introductif, il appartiendra aux autorités politiques, dans le cadre des prochains budgets et des disponibilités financières, de procéder à des choix d'investissement ou à des reports. La Commission de gestion restera attentive à ce que le haut niveau d'investissements reste supportable pour la Ville, et si nécessaire, que le Conseil municipal opère des choix bénéfiques pour sa population, selon une liste des priorités. Elle relève que le contexte inflationniste impacte les investissements en cours avec des dépassements annoncés, notamment sur les crédits d'engagement. La révision partielle sur l'imposition des personnes physiques adoptées en septembre est intégrée dans le budget. De plus, les dividendes d'OIKEN sont revus à la baisse lors des prochains exercices. Les revenus énergétiques devront être suivis de près. Enfin, les discussions en vue de la cantonalisation de l'aéroport et la répartition des charges de centralité pourraient aboutir à des économies. La Ville de Sion, de concert avec les villes de Sierre et de Martigny, est proactive. Suite à une présentation de la Ville au Canton du modèle bernois, ce dernier prévoit un groupe de travail pour analyser cette question.

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers municipaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année.

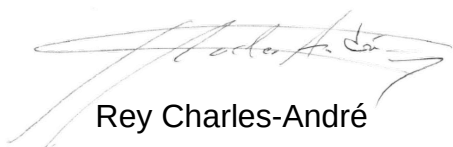
La Commission relève l'excellente présentation du budget faite par M. Dondainaz et M Roux et les en remercie vivement. Elle salue également leur précieuse collaboration et la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2024 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Rey Charles-André

La Vice-Présidente



Johanne Guex

La Rapporteure



Sierro Fardel Christelle

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION
Etude du budget 2024
+ Message du CM pour la Planta

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	Mardi 10.10.23 Médiath. Planta	Lundi 16.10.23 Finances	Lundi 16.10.23 Gd Conseil	Mardi 17.10.23 Ecoles	Mardi 18.10.23 Ecoles	Jeudi 19.10.23 Ecoles Planta	Lundi 23.10.23 Vidéo Planta	Mardi 14.11.23 Ecoles Planta	Mardi 15.11.23 Ecoles Président	Lundi 20.11.23 Vidéo Rapport	Mardi 21.11.23 Vidéo Planta	Lundi 04.12.23 Ecoles	Mardi 05.12.23 Ecoles	Mercredi 13.12.23 Ecoles
1	Rey Charles André Président Le Centre		x	Exc.			x	x			x				
2	Gueux-Crosier Johanne Vice-Présidente PS		Excusée	Exc.				x			x				
3	Serro Fardel Christelle Rapporteuse PLR		x				x	Excusée			x				
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC		x				x	x			x				
5	Bodrito Jean - Pierre PS		1				x	x			x				
6	Daehler Patrick PLR		1				x	x			x				
7	Slaidier Thierry PLR		1				Excusée	x			x				
8	Carruzzo Sébastien LES VERTS		1				x	x			x				
9	Courtine Mudry Ariane LES VERTS		1				x	x			x				
10	de Lavallaz Valérie Le Centre		1				Exc.	x			x				
11	Gillioz Fernand PLR		1				x	x			x				

Patrick Siger

									19	23	14	15	20					
12	Micheloud Benoit Le Centre								X	X			X					
13	Pitteloud Christophe Le Centre								X	X			X					
14	Pitteloud Rey Nathalie LES VERTS								X	X			X					
15	Sierro Christophe Le Centre								X	X			X					

Remplaçant-e-s

16	Pich Siger Le Centre								X									
17	Luis Never PCR								X									
18	Moran J. Philippe Le Centre																	
19																		